

CAISI  
1985



Secrétariat d'État  
du Canada

Department of the Secretary  
of State of Canada

CONSULTATION SEULEMENT

*SECRETARIAT D'ÉTAT*

*1984-1985*

# RAPPORT ANNUEL

Canada







PG - BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITE DE SHRI RANGA

---

*SECRETARIAT D'ÉTAT*

*1984-1985*

---

PG - BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITE DE SHRI RANGA

# RAPPORT ANNUUEL



© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. S 1-1985

ISBN 0-662-54009-3



---

Rapport annuel du  
Secrétariat d'État du Canada  
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1985

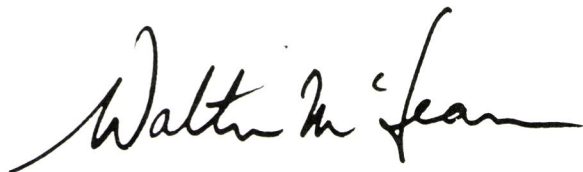
Présenté conformément à la Loi sur le Secrétariat d'État et à la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Plaise à Votre Excellence:

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du Secrétariat d'État du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1985.

Le secrétaire d'État du Canada,



Walter McLean

---



---

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LANGUES OFFICIELLES	7
Langues officielles dans l'enseignement	9
Promotion des langues officielles	10
Services des langues officielles	11
AIDE À L'ÉDUCATION	19
Consultations et évolution de la politique	21
Programme de financement de l'enseignement postsecondaire	22
Activités internationales	23
Fonds spécial pour les centres de spécialisation	24
L'aide aux étudiants	26
CITOYENNETÉ ET CULTURE	27
Coordination	29
Coordination des politiques	29
Analyse des tendances sociales	29
Systèmes de gestion	30
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	31
Développement de la citoyenneté	33
Action volontaire	33
Personnes handicapées	33
Secrétariat à la condition des personnes handicapées	34
Jeunesse	34
Année internationale de la jeunesse	35
Promotion de la femme	37
Citoyens autochtones	38
Multiculturalisme	40
Le multiculturalisme dans l'enseignement	40
Les relations interraciales	41
Les immigrantes	41
Activités d'ordre général	42
Culture canadienne	44
Études canadiennes	44
Cérémonial d'État	46

---

---

Droits de la personne	47	
Programme de contestation judiciaire	47	
Trousse multimédia sur les droits de la personne		47
Bourse Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne	48	
Subventions et contributions	48	
Coordination des questions nationales et internationales relatives aux droits de la personne	48	
ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS RÉGIONALES	51	
Pratiques de gestion	53	
Direction générale du personnel	55	
Politiques ministérielles et Affaires publiques		56
Opérations régionales	57	
RAPPORT FINANCIER	61	

---



---

*INTRODUCTION*

*1984-1985*

---

RAPPORT  
ANNUEL

---

## INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État a pour mission de promouvoir chez les Canadiens et les futurs Canadiens le sens de l'appartenance au pays en leur permettant de s'épanouir librement dans une société multiculturelle et à l'intérieur d'un cadre bilingue.

Pour ce faire, le Ministère administre quatre programmes:

- . Langues officielles
- . Aide à l'éducation
- . Citoyenneté et culture
- . Administration et opérations régionales

Ces programmes visent à favoriser le dialogue entre l'administration fédérale et les divers éléments de la société tout en offrant à ces derniers une aide financière et technique. Ils concourent donc au succès de la mission du Ministère.

**Le Programme des langues officielles:** Ce programme contribue à la diffusion des deux langues officielles du Canada. En vertu d'accords fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux, il permet aux membres de la minorité de langue officielle de chacune des provinces et des deux territoires d'étudier dans leur langue officielle et offre aux Canadiens en général l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle. Il soutient les organisations des minorités de langue officielle. Il vient en aide aux organisations du secteur privé et du secteur public non fédéral qui dispensent des services dans les deux langues officielles. Il fournit des services de traduction et d'interprétation au gouvernement fédéral et à ses organismes.

**Le Programme d'aide à l'éducation:** Ce programme contribue au financement des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. Une bonne partie des fonds des collèges et des universités provient des transferts fiscaux prévus en vertu du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire. Le Programme canadien de prêts aux étudiants facilite l'accès aux études supérieures. Sur la scène internationale, le Programme de l'aide à l'éducation coordonne la participation du Canada à la vie des organisations et à l'activité du monde de l'éducation en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Il assure également l'élaboration et la coordination des politiques et des programmes du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation.

---

**Le Programme de la citoyenneté et de la culture:** Ce programme favorise la participation égale de tous à la vie de la société et permet à tous les habitants du pays de tirer parti des avantages de la citoyenneté canadienne. Il contribue à l'épanouissement des jeunes, des autochtones, des femmes et des groupes défavorisés. Il assure la coordination des activités fédérales destinées à améliorer la condition des personnes handicapées. Il permet aux groupes ethnoculturels de participer plus pleinement à la vie de la société. Il soutient les activités multiculturelles qui reflètent le pluralisme racial et culturel du Canada. Il seconde les organisations vouées aux droits fondamentaux. Il encourage tous les Canadiens à mieux connaître leur pays.

**Le Programme de l'administration et des opérations régionales:** Ce programme imprime une orientation à l'ensemble des activités de gestion du Ministère; il en coordonne les grandes orientations et assure toute une gamme de systèmes et de services de soutien de gestion; en outre, il veille à l'administration du réseau des bureaux régionaux et locaux disséminés au pays.



SCHÉMA DES PROGRAMMES DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

P  
R  
O  
G  
R  
A  
M  
M  
E

Langues  
Officielles

Aide à  
l'éducation

Citoyenneté  
et culture

Administration  
et  
opérations  
régionales

A  
C  
T  
I  
V  
I  
T  
É

Langues  
Officielles  
dans  
l'enseignement

Soutien à  
l'enseignement  
postsecondaire  
Aide aux étudiants

Enregistrement  
de la  
citoyenneté  
et promotion  
du civisme

Administration

Promotion  
des langues  
officielles

Développement  
de la  
citoyenneté

Opérations  
régionales

Services  
des langues  
officielles

Multiculturalisme

Droits de la  
personne

Culture  
canadienne

---

*LANGUES OFFICIELLES*

---

*1984-1985*

**RAPPORT  
ANNUEL**

---

## LANGUES OFFICIELLES

Le Programme des langues officielles vise à promouvoir auprès des Canadiens l'égalité des deux langues officielles et la possibilité d'employer de plus en plus l'une ou l'autre langue dans tous les aspects de leur vie. Ce Programme englobe trois activités: les langues officielles dans l'enseignement, la Promotion des langues officielles et les Services des langues officielles.

### Langues officielles dans l'enseignement

En ce qui a trait aux langues officielles dans l'enseignement, le Ministère se décharge de ses responsabilités par le biais d'ententes avec les provinces et les territoires. Il apporte un appui financier à tous les niveaux scolaires pour l'enseignement dans la langue de la minorité (l'anglais au Québec et le français ailleurs) et pour l'enseignement de la seconde langue officielle. Au cours de l'exercice 1984-1985, une somme d'environ 201,9 millions de dollars a été dépensée à cet effet.

En décembre 1983, le gouvernement du Canada et les provinces - représentées par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) - ont conclu à ce sujet un nouveau protocole d'entente d'une durée de trois ans, à compter de l'exercice 1983-1984. Par la suite, des ententes bilatérales ont été négociées avec chacune des provinces et des accords similaires ont été signés avec les territoires.

En février 1985, le cabinet fédéral acceptait de prolonger pour une période de deux ans et le protocole et les ententes bilatérales concernant les langues officielles dans l'enseignement, couvrant ainsi les années 1986-1987 et 1987-1988 et prévoyant une hausse des contributions fédérales de trois pour cent en 1986-1987.

En 1984-1985, l'aide financière aux provinces et aux territoires s'est élevée à quelque 188 millions de dollars et a servi à financer les activités suivantes:

- \* programmes et services d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la langue seconde (la contribution étant établie selon le nombre d'élèves inscrits aux cours ou en vertu d'arrangements particuliers);
- \* expansion de programmes existants ou élaboration et mise en oeuvre de nouveaux programmes;
- \* formation et perfectionnement des maîtres qui enseignent dans la langue de la minorité ou qui enseignent la langue seconde, y compris l'octroi de bourses;



- 
- \* appui aux étudiants pour des activités d'apprentissage des langues en dehors du cadre scolaire, tels les échanges, les projets spéciaux et les bourses personnelles aux étudiants du niveau postsecondaire désireux de poursuivre leurs études dans le cadre du programme.

En outre, le gouvernement canadien finance entièrement deux autres programmes, celui des "bourses-cours d'été de langues" et celui des "moniteurs de langues officielles", qui sont administrés par les provinces avec la collaboration du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). En 1984-1985, ces programmes ont coûté 13,9 millions de dollars.

Le programme des bourses-cours d'été de langues a permis aux étudiants du niveau postsecondaire de suivre en été, dans des institutions agréées, des cours d'immersion de six semaines dans leur seconde langue officielle. Les étudiants francophones hors du Québec peuvent aussi suivre des cours similaires en français, à partir de l'avant-dernière année du cours secondaire. Le programme des moniteurs de langues officielles permet à des étudiants du niveau postsecondaire d'aider les professeurs d'anglais, langue seconde, ou de français, langue première ou seconde, à tous les niveaux d'enseignement. Le programme prévoit aussi l'établissement d'un certain nombre de postes de moniteurs à temps plein dans les régions rurales ou semi-urbaines.

En outre d'aider les provinces et les territoires, le Ministère administre le programme de perfectionnement linguistique qui permet d'aider des groupes ou des institutions à améliorer les techniques d'enseignement des langues officielles, ainsi que de compiler et de diffuser l'information sur le sujet. Au cours de l'exercice en question, le ministère a dépensé 714 000 \$ à cet effet.

La Fondation du jubilé d'argent de la reine Elisabeth a versé, au cours de l'année, quatre bourses permettant à des étudiants du niveau postsecondaire de poursuivre leurs études dans leur seconde langue officielle.

### **Promotion des langues officielles**

L'activité Promotion a été mise sur pied par une décision du Cabinet (juillet 1983). Elle a comme but de fournir une aide financière et technique, d'une part, aux communautés de langue officielle pour favoriser leur entière participation, dans leur langue, à la vie sociale, éducative, culturelle et économique de la société canadienne, et d'autre part, au secteur privé et au secteur public non fédéral pour faciliter l'emploi des langues officielles et la prestation de services dans les deux langues.

La Direction générale de la promotion des langues officielles vise les objectifs suivants:

- 
- mieux faire apprécier aux Canadiens leur situation linguistique qui est exceptionnelle;
  - encourager les communautés de langue officielle, le secteur public non fédéral et les associations à but non lucratif du secteur privé à reconnaître la réalité linguistique du pays et à offrir leurs services dans la langue officielle des minorités concernées (en anglais au Québec et en français dans le reste du pays).

Au cours de l'année 1984-1985, elle a versé près de 800 subventions et contributions d'une valeur globale d'un peu plus de 24 millions de dollars.

Ont profité de ces subventions et contributions:

- \* des associations vouées à la promotion:
  - de l'apprentissage de la seconde langue officielle,
  - de l'égalité de deux langues officielles,
  - de la reconnaissance des droits linguistiques des minorités de langue officielle et de la mise sur pied de services à leur intention;
- \* des administrations publiques non fédérales et des organismes privés:
  - qui veulent se doter d'une politique en matière de langues officielles,
  - qui améliorent le niveau des services dispensés à l'intention des minorités de langue officielle en élargissant leurs programmes ou en créant de nouveaux services;
- \* des associations qui représentent des minorités de langue officielle et qui cherchent à leur procurer des services que ne leur offrent pas dans leur langue les organisations canadiennes.

### **Services des langues officielles**

L'activité Services est mandatée en vertu de la Loi sur le Bureau des traductions (1934), du Règlement sur le Bureau des traductions (1968), et indirectement de la Loi sur les langues officielles (1969) et de la Loi sur le Canada (1982). En outre, en 1974, le Conseil des ministres a confié au Bureau des traductions la mission de vérifier et de normaliser la terminologie employée dans la Fonction publique fédérale.

Au cours de l'année 1984, le cinquantième anniversaire du Bureau des traductions a été souligné de plusieurs façons. Un symbole de cinquantenaire et des affiches ont été créés et distribués à l'intérieur du



---

Ministère et de toute la Fonction publique. Plusieurs ouvrages - une brochure et un livre, Au coeur du dialogue canadien, sur l'histoire du Bureau, des numéros spéciaux de 2001 et de l'Actualité terminologique - et de nombreux articles ont été publiés pour sensibiliser le personnel et le grand public à cet événement. Le point culminant des célébrations a cependant été le Colloque national sur les services linguistiques qui a réuni à Ottawa, du 9 au 12 octobre 1984, les principales personnalités canadiennes dans ce domaine afin de faire le point et de scruter l'avenir comme le voulait son thème général: "Les services linguistiques au Canada: bilan et prospective".

Le Bureau des traductions offre une gamme variée de services linguistiques dont les principaux sont la traduction, l'interprétation et la terminologie.

La traduction comprend les services en langues officielles au Parlement, au judiciaire et aux ministères, ainsi que les services multilingues qui couvrent la traduction dans 60 langues. La nature des textes à traduire englobe tous les différents aspects des activités gouvernementales.

Les services de traduction sont mis à la disposition de plus de 150 ministères et organismes. Des équipes sont détachées auprès des clients selon le volume et la nature de la demande. Présentement, une cinquantaine d'équipes, dont la taille varie selon les besoins, se retrouvent dans toutes les régions du pays, principalement dans la région de la Capitale nationale, mais aussi à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Moncton, Halifax et Charlottetown. Pour les seconder, d'autres équipes regroupées dans les centres se chargent de la traduction des textes scientifiques et techniques dans tous les domaines.

Les équipes de traduction avaient traduit en 1983-1984 quelque 291 millions de mots, soit en gros l'équivalent de 2 000 ouvrages de 500 pages chacun. Un volume légèrement inférieur a été traduit en 1984-1985, la tenue d'élections et par suite la diminution des activités parlementaires ayant ralenti la demande de services. Il faut aussi attribuer une partie de cette réduction aux efforts de rationalisation: les clients sont encouragés à rédiger leurs documents directement dans la langue d'usage et à recourir au besoin aux conseils linguistiques qu'offre le Bureau des traductions. Aux seules fins de la traduction, le Bureau a affecté 1 400 traducteurs, commis, dactylographes et cadres, ainsi qu' environ 8 millions de dollars en contrats de traduction. Ce service occupe la plupart des ressources humaines du Bureau (79 p. 100) et de son budget de fonctionnement.

Parce qu'elles portaient principalement sur l'aspect "traduction" des activités du Bureau, il faut signaler ici les revues du Vérificateur général et d'un groupe administratif spécial. Des recommandations avancées

---



---

par les revues, prendront naissance des changements importants pour l'amélioration du service à la clientèle et l'efficacité des opérations de traduction.

Les Services multilingues ont traduit quelque 20 millions de mots dans les domaines technique, scientifique et juridique à partir ou vers des langues autres que l'anglais et le français. Des ouvrages traduits, 1 100 ont été inscrits au Répertoire canadien des traductions scientifiques et techniques de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique. Les traductions multilingues facilitent le commerce international ainsi que la tenue des réunions internationales dans divers domaines allant de l'alimentation et la pêche aux télécommunications et au service des postes.

Quant à la traduction assistée par ordinateur (TAO), le Secrétariat d'État aura sans doute rendu public, avant la publication du présent rapport, les résultats d'une étude du traitement automatisé des langues naturelles et de l'intelligence artificielle qu'il a parrainée de concert avec le ministère des Communications. Suite à cette étude, des pourparlers ont été engagés et se poursuivent sur la mise en train d'un programme d'automatisation de la traduction.

Le Secrétariat d'État compte s'allier au ministère des Communications, en vertu d'un protocole d'entente, pour lancer un programme qui permettra de mettre au point un poste de travail adapté aux besoins des traducteurs et des systèmes de TAO permettant d'appliquer la technologie canadienne existante dans ce domaine.

À ce jour, les travaux canadiens ont donné lieu à l'implantation d'un système de traduction automatique, Météo, que le Bureau des traductions utilise, 24 heures sur 24, pour traduire les bulletins météorologiques du Service d'environnement atmosphérique. Grâce à ce système, l'information météorologique est diffusée rapidement dans les deux langues officielles dans tout le pays.

L'interprétation simultanée ou consécutive en langues officielles est assurée au Parlement (Sénat, Chambre des communes et leurs comités), au judiciaire et aux ministères. Des services d'interprétation multilingue sont aussi dispensés. De plus, un service d'interprétation gestuelle permet d'aider les fonctionnaires fédéraux à communiquer avec les quelque 200 000 Canadiens malentendants.

La prestation des services d'interprétation s'est chiffrée à 13 395 jours-interprètes dont 11 575 dans les langues officielles et 1 820 en langues autres que le français et l'anglais. Le service d'interprétation a également fourni 726 jours-interprètes en langage gestuel. Les interprètes du Bureau ont de plus assuré l'interprétation au Conseil des Ministres, aux Comités du Cabinet et à un grand nombre

---

d'activités qui regroupent députés, ministres et sénateurs sur la colline du Parlement. Dans le cadre de l'aide aux provinces et du rayonnement du Bureau des traductions, huit interprètes de Cour ont été formés à l'École des interprètes de la Direction de l'interprétation pour servir les tribunaux de l'Ontario.

La terminologie comprend les services d'aide et de recherche qui mènent, par le biais d'une vaste banque de termes, à la diffusion de terminologies uniformisées, principalement en langues officielles. Cette diffusion s'effectue, par intervalles, sous la forme de publication de lexiques et quotidiennement sous la forme de réponses par téléphone ou par terminal aux questions des traducteurs et employés du gouvernement.

Le Bureau a franchi les dernières étapes menant à la mise en place de sa banque de terminologie informatisée et ultramoderne, appelée Termium III, qui permettra à ses traducteurs, aux fonctionnaires fédéraux et à divers organismes de l'extérieur d'avoir plus facilement accès à l'information terminologique. Le nouveau service devrait être entièrement opérationnel à l'été de 1985.

La banque, qui renferme actuellement plus de 765 000 fiches, est accessible par le biais de 225 terminaux répartis à travers le Canada et 16 autres situés à l'étranger, soit respectivement 66 et 2 de plus qu'en 1983-1984. La Commission des communautés européennes, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le siège des Nations-Unies à New York et l'Organisation de coopération et de développements économiques à Paris y ont, entre autres, directement accès. Le Bureau a réussi non seulement à élargir son réseau à l'étranger, mais également à intéresser à ses produits terminologiques nombre d'utilisateurs potentiels au Canada.

La collection des petits lexiques qui fournit aux fonctionnaires fédéraux et, sur demande, à d'autres personnes intéressées, une terminologie bilingue, sûre et normalisée, s'est accrue de trois nouveaux titres portant ainsi à 19 le nombre de lexiques dans cette collection. De plus, le service des renseignements terminologiques a répondu à près de 40 000 demandes au cours de l'année.

Le Bureau a maintenu son aide technique et professionnelle au comité chargé du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles, programme qui comprend entre autres, l'établissement d'une version française normalisée de la Common Law. Les recherches effectuées ont porté sur les domaines du droit de la preuve, du droit successoral et du droit des biens. Deux publications, dont une a déjà paru, ont couronné les efforts de normalisation dans les deux premiers domaines mentionnés.



---

Le Bureau, qui fournit tant à son personnel qu'aux traducteurs, réviseurs et rédacteurs de l'extérieur des conseils linguistiques en français et en anglais, a publié un certain nombre de documents didactiques dont la diffusion dépasse largement le cadre de l'organisme. Signalons, en particulier, le Guide du rédacteur de l'administration fédérale, les Repères - T/R (qui, à raison d'une vingtaine par année, traitent de difficultés courantes, grammaticales et linguistiques), et l'Index de vocabulaires. Quant à l'Actualité terminologique dont le premier numéro a paru en janvier 1968, elle est de plus en plus appréciée par les terminologues et les traducteurs de plusieurs pays. Le service des renseignements linguistiques a répondu à plus de 6 000 demandes au cours de l'année.

En octobre 1985, la Direction de la liaison fut créée. Elle relève du sous-secrétaire d'État adjoint et est chargée de coordonner les relations extérieures du Bureau des traductions tant au niveau national qu'international.

Cette direction a coordonné, en collaboration avec la Direction des communications, la participation du Gouvernement canadien à Expolangues 1985. Il s'agit là d'un salon international spécialisé sur la communication et les langues, qui se tient annuellement au Grand Palais des Champs-Élysées à Paris. Environ 36 000 visiteurs y ont été accueillis et le Canada était l'un des 240 exposants.

Une entente a été signée dans le cadre de la Commission mixte culturelle avec la France. Celle-ci porte principalement sur des échanges de données terminologiques, les travaux de terminologie à entreprendre conjointement et le raccordement à la banque de terminologie du Canada. En février 1985, une entente a également été signée avec l'OCDE qui a depuis été raccordée à la banque de terminologie. L'entente prévoit aussi des échanges de traducteurs et d'interprètes.

Un échange de traducteurs a pris place entre le Bureau et le Service linguistique du Ministère des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne. Le Bureau a participé aux conférences annuelles de terminologie de l'OTAN et aux réunions de certains comités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO); il a également été représenté aux congrès mondiaux de l'Association internationale de linguistique appliquée (AILA) à Bruxelles, de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) à Vienne, de l'Association internationale de terminologie (TERMIA) à Luxembourg et des Services linguistiques de l'ONU. Il a de plus accueilli des visiteurs et des stagiaires de plusieurs pays dont la Tunisie, l'Amérique latine, la RFA, la Hollande, la France et les États-Unis.



---

En janvier 1985, le Sous-secrétaire d'État adjoint fut nommé membre du Haut Conseil de la francophonie par M. François Mitterand, Président de la France.

Quant à la Direction de la documentation du Bureau, elle a acquis au cours de l'année une invention qui permet aux déficients de la vue d'accéder en braille aux banques de données. L'appareil, appelé graphobraille, est en somme un terminal muni d'une imprimante capable de produire des documents en braille plutôt qu'en caractères ordinaires. Le Ministère en a installé dans les bibliothèques du Bureau à Hull, à Montréal et à Toronto. En plus d'interroger directement la banque de terminologie, les traducteurs aveugles peuvent aussi avoir accès à plus de 400 bases de données auxquelles la Direction de la documentation est reliée.



Services de traduction en région

---

*AIDE À L'ÉDUCATION*

*1984-1985*

---

**RAPPORT  
ANNUEL**



---

### Aide à l'éducation

L'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère aux provinces la responsabilité du domaine de l'éducation, pouvoir législatif compris. Cependant, le gouvernement du Canada offre, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État, une aide abondante aux divers systèmes d'enseignement du pays, surtout au niveau postsecondaire. Le Programme d'aide à l'éducation joue un rôle clé à cet égard. Il permet de coordonner l'action du gouvernement fédéral dans ce domaine et d'administrer plusieurs autres programmes qui lui sont propres, dont la contribution au financement de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement offre aussi de l'aide financière aux étudiants et veille à ce que le Canada soit convenablement représenté aux forums et aux autres réunions internationales qui ont l'éducation pour objet.

### Consultations et évolution de la politique

L'année 1984-1985 fut très importante sur le plan de la consultation relative au financement de l'enseignement postsecondaire. Le Parlement a approuvé, en juin 1984, le projet de loi C-12 qui modifiait la loi régissant le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire. Le projet de loi disposait, entre autres, que le secrétaire d'État fasse rapport au Parlement de tout soutien accordé par le gouvernement fédéral et les provinces à l'enseignement postsecondaire et de toute consultation menée auprès du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Le premier rapport devrait être présenté au début de 1986.

En octobre 1984, le secrétaire d'État du Canada a entrepris de consulter les divers ministres provinciaux chargés du dossier de l'éducation. Après une première réunion avec le bureau du Conseil des ministres de l'Éducation, il rencontra l'ensemble du Conseil le 10 décembre 1984, puis, de nouveau, le 27 janvier 1985. On fut d'accord pour dire qu'il devrait y avoir d'autres réunions du genre au cours des mois suivants et que les démarches entreprises jusqu'alors marquaient l'aube d'une nouvelle ère de consultation et de collaboration, beaucoup plus étroites qu'auparavant, entre les ministres qui, au sein des deux paliers de gouvernement, étaient responsables de l'éducation.

Les arrangements relatifs à l'aide fédérale en matière d'enseignement postsecondaire constituaient la principale question à l'ordre du jour. Le secrétaire d'État avait relevé un certain nombre de points d'interrogation sur lesquels il voulait faire porter la consultation; l'idée était d'améliorer les mécanismes de financement. Il déposa, à cette fin, à la Chambre des communes, le 14 mars 1985, le rapport de A.W. Johnson intitulé Pour une meilleure orientation du financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche par le Gouvernement du Canada. Ce rapport, qui est l'oeuvre d'un conseiller indépendant et qui était en

---

---

préparation depuis un an, avait pour but d'alimenter le débat public. Le personnel du ministère a assuré la fabrication matérielle du rapport.

La deuxième année du programme de cueillette et d'analyse des données, le Ministère a continué, en collaboration avec Statistique Canada, de fournir aux intéressés une information quantitative plus complète sur l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle au Canada. Statistique Canada a mené, pour le compte du Ministère, trois grandes enquêtes nationales sur l'éducation: une première sur l'éducation des adultes, une deuxième sur les étudiants du niveau postsecondaire et une troisième sur les diplômés des écoles professionnelles, des collèges communautaires (cégeps) et des universités (Enquête nationale auprès des diplômés). Statistique Canada a, en outre, institué cinq nouvelles enquêtes sur les maisons d'enseignement.

Un premier rapport de l'enquête sur l'éducation des adultes, Une personne sur cinq, a été publié en 1984-1985.

#### **Programme de financement de l'enseignement postsecondaire**

En vertu de la Partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la responsabilité des fonds directs versés aux administrations provinciales et territoriales à l'appui de l'enseignement postsecondaire incombe au Secrétariat d'État. Outre ces versements, les provinces et territoires bénéficient de transferts de points d'impôt, et, au total, les calculs sont tels que chaque province et territoire obtient un montant égal par habitant. Par suite d'une modification apportée à la loi en juin 1984, le coefficient de progression par habitant des fonds versés par le gouvernement fédéral au titre de l'enseignement postsecondaire a été plafonné à 6% en 1983-1984 et à 5% en 1984-1985.

En 1984-1985, comme il est dit plus haut, les crédits par habitant attribués aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire ont augmenté de 5%. Si l'on tient compte de l'indice de l'évolution démographique, l'augmentation en a été de 6% par rapport à l'année précédente; le transfert s'est donc élevé, au total, à 4,2 milliards de dollars comme l'indique le tableau qui suit.



---

Crédits attribués aux provinces au cours de l'exercice 1984-1985  
en vertu du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire

(Projections au 6 février 1985)  
(en milliers de dollars)

<u>Province ou Territoire</u>	<u>Versements *</u>	<u>Points d'impôt</u>	<u>Total</u>
Terre-Neuve	58,065	39,239	97,304
Île-du-Prince-Édouard	12,555	8,484	21,039
Nouvelle-Écosse	87,162	58,903	146,065
Nouveau-Brunswick	71,471	48,299	119,770
Québec	453,554	646,087	1,099,641
Ontario	823,925	676,751	1,500,676
Manitoba	105,859	71,538	177,397
Saskatchewan	109,128	59,823	168,951
Alberta	173,988	220,398	394,386
Colombie-Britannique	267,564	214,454	482,018
Territoires du Nord-Ouest	4,448	3,847	8,295
Yukon	1,820	1,840	3,660
TOTAL	2,169,539	2,049,663	4,219,202

\* Au 31 mars 1985, les versements s'élevèrent, en fait, à 2 286 036 500 \$.  
L'écart est attribuable aux rajustements apportés pour les années antérieures.

### **Activités internationales**

À l'échelle internationale, le Programme d'aide à l'éducation s'efforce de veiller à ce que les intérêts du gouvernement du Canada dans le domaine de l'éducation soient bien représentés et à ce que les accords internationaux que le Canada est appelé à négocier servent au mieux les intérêts du Canada et du secteur canadien de l'enseignement et soient conformes au caractère tout à fait particulier du fédéralisme canadien.

#### **\* La collaboration avec les organismes internationaux**

Le Ministère s'est fait représenter à certaines réunions de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Conseil de l'Europe, et à la neuvième conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth.

Le Ministère a présenté à l'OCDE, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, un rapport sur le rôle et les fonctions des universités; c'était là la contribution du gouvernement fédéral à



---

l'étude que le secrétariat de l'OCDE avait entreprise sur la question. Par ailleurs, il a collaboré avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et avec les autorités territoriales pour préparer le rapport que le Canada doit présenter à la conférence du Bureau international de l'éducation.

\* Les consultations bilatérales entre le Canada et d'autres pays

En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le Ministère a continué de favoriser la coopération dans le domaine des études supérieures entre le Canada et ses principaux partenaires culturels et économiques.

Tout en encourageant la coopération entre le Canada et un certain nombre de pays dans le cadre des ententes culturelles actuelles, le Ministère s'est mis en frais de chercher les moyens de l'améliorer dans le contexte de l'enseignement supérieur. Par exemple, cette coopération s'est intensifiée entre le Canada et l'Algérie grâce à la collaboration de l'Association des universités et collèges du Canada, de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec ainsi que de plusieurs universités canadiennes qui reçoivent une aide financière de la part du Ministère.

\* L'accueil des délégations étrangères en visite officielle au Canada

Le Ministère a aidé le ministère des Affaires extérieures à accueillir des délégués étrangers en visite officielle au Canada et à organiser, à leur intention, des séances d'information sur le rôle du gouvernement du Canada dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche universitaire.

\* Les relations fédérales-provinciales

Le Ministère a oeuvré de concert avec les autorités provinciales et territoriales et avec le CMEC sur la scène internationale de l'enseignement. Les délégations canadiennes qui ont assisté aux réunions de certaines organisations internationales comportaient des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le Ministère, le CMEC et les autorités territoriales ont mis leurs efforts en commun pour préparer des rapports et des documents qui constituaient l'apport du Canada à l'action éducative de certains organismes internationaux.

**Fonds spécial pour les centres de spécialisation**

En avril 1984, le Secrétariat d'État constitua un fonds spécial de 25 millions de dollars pour les centres de spécialisation. Son but était

---

d'aider les universités canadiennes à établir de nouveaux foyers de recherche et de perfectionnement, ou à raffermir ceux qui existaient déjà, surtout dans les domaines touchant les préoccupations et les responsabilités du gouvernement du Canada.

Le secrétaire d'État invita alors les universités canadiennes à lui présenter leurs propositions (par ordre de priorité) avant le 30 juin 1984. Presque toutes les universités le firent: 73 institutions présentèrent, au total, 200 projets, dont 44 furent retenus. La contribution moyenne prélevée sur le fonds spécial pour ces projets a été d'environ 600 000 \$.

Ces projets se répartissaient de façon à peu près égale entre les sciences humaines et les sciences naturelles. Les sujets d'étude variaient presque à l'infini: les droits de la personne, la conception et la fabrication assistées par ordinateur, les études canadiennes, la toxicologie agricole, etc. Les études portant sur la région de l'Asie du Pacifique ont reçu une attention toute particulière. Vu l'importance de cette région pour le commerce canadien, le ministre a versé deux millions de dollars aux trois universités de la Colombie-Britannique pour leur permettre de créer des chaires à cette fin et d'établir un centre commun pour la recherche et la formation.

Pour la répartition définitive des fonds, le secrétaire d'État s'est penchée de façon particulière sur les propositions qui avantageraient directement l'étudiant. Ainsi en est-il des crédits accordés à trois universités (l'université St. Mary's, à Halifax, l'University of Western Ontario, à London, et l'Université de l'Alberta, à Edmonton) qui se sont partagé deux millions de dollars pour accroître leurs ressources dans le domaine de la déficience auditive et pour former un réseau officieux qui devrait permettre aux étudiants malentendants d'avoir davantage accès à l'université.

Les sommes prélevées sur ce fonds pour aider les universités viennent s'ajouter à celles qu'elles reçoivent des conseils de recherches et des autres ministères fédéraux. De plus, comme la subvention pour l'établissement de ces chaires va de pair avec les initiatives, les universités peuvent donc s'attendre à recevoir aussi environ sept millions de dollars du secteur privé et des gouvernements provinciaux.

Les crédits spéciaux, qui avaient été approuvés pour 1983-1984 et 1984-1985, ont été entièrement engagés. En 1984-1985, les déboursés se sont élevés à 10,2 millions de dollars, le solde devant être réparti au cours des deux prochaines années.



---

## L'aide aux étudiants

Créé en 1964, aux termes de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, le Programme canadien de prêts aux étudiants facilite l'accès aux études supérieures et accorde aux étudiants une plus grande latitude dans le choix d'un établissement d'enseignement au Canada, peu importe où il se trouve. Il permet d'offrir des prêts aux étudiants qui, après vérification, n'auraient pas autrement les moyens de poursuivre des études postsecondaires. Par suite des modifications apportées à la loi en 1983, les étudiants à temps partiel peuvent aussi maintenant obtenir des prêts, les emprunteurs frappés d'une infirmité permanente peuvent obtenir remise de leur dette et les emprunteurs malades ou en chômage peuvent obtenir un sursis sans intérêt qui peut aller jusqu'à 18 mois. Pour l'année de prêt allant du 1<sup>er</sup> août 1984 au 31 juillet 1985, le gouvernement du Canada a garanti des prêts d'une valeur globale de quelque 550 millions de dollars à environ 200 000 étudiants à temps plein (environ le tiers de la population étudiante à plein temps des établissements d'enseignement postsecondaire) et à 500 étudiants à temps partiel. Le coût estimatif du programme est de 206,9 millions. En vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, le gouvernement du Canada verse des paiements de remplacement au Québec, qui administre son propre programme d'aide aux étudiants. Les autres provinces et les territoires offrent pour leur part des programmes complémentaires.

L'examen des demandes présentées en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants relève des administrations provinciales et territoriales et se fait en fonction de critères approuvés par les deux paliers de gouvernement. Des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux se rencontrent régulièrement pour étudier les problèmes de l'aide aux étudiants et faire en sorte que toutes les demandes soient traitées le plus équitablement possible.

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts que les étudiants négocient auprès de banques ou d'autres établissements financiers agréés par le Secrétariat d'État et prend en charge l'intérêt sur les prêts accordés aux étudiants à temps plein pendant la durée des études et les six mois qui suivent la fin de celles-ci; par contre, il ne paie pas l'intérêt sur les prêts consentis à des étudiants à temps partiel. Les étudiants s'entendent avec les établissements prêteurs sur les modalités de remboursement.



---

*CITOYENNETÉ ET CULTURE 1984-1985*

---

# RAPPORT ANNUEL

---

## CITOYENNETÉ ET CULTURE

Le Programme de la citoyenneté et de la culture regroupe cinq grandes activités - Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme, Développement de la citoyenneté, Multiculturalisme, Droits de la personne et Culture canadienne - qui permettent aux particuliers et aux associations de participer à la vie de la société et de tirer pleinement parti des avantages de la citoyenneté canadienne.

### **Coordination**

Ensemble, l'Enregistrement de la citoyenneté et la promotion du civisme, le Développement de la citoyenneté et les Droits de la personne constituent le secteur de la citoyenneté où le ministre d'État à la Jeunesse et le secrétaire d'État assument chacun certaines responsabilités. La Direction générale de la coordination des politiques, de l'analyse et des systèmes de gestion offre des services d'administration et de coordination au sous-secrétaire d'État adjoint à la Citoyenneté et contrôle l'activité du secteur de la citoyenneté.

#### Coordination des politiques

La Direction de la coordination des politiques conseille le secteur de la citoyenneté sur les grandes orientations à adopter; elle lui assure, en outre, à cet égard, un soutien administratif; elle aide les diverses sections du secteur à suivre les orientations établies et assure la liaison avec les autres secteurs du Ministère. Elle sert également de trait d'union entre le Programme de la citoyenneté et de la culture et les organismes centraux et autres ministères et organismes pour faciliter la prise des décisions se rapportant aux orientations du Programme et aux dépenses y relatives.

La Direction a assuré la liaison, la coordination et le soutien administratif pour l'élaboration de mémoires, d'études et de présentations au Conseil du Trésor concernant les programmes du secteur de la citoyenneté, dont ceux de l'Action volontaire, du Multiculturalisme, des Citoyens autochtones et des Jeunes.

#### Analyse des tendances sociales

La Direction de l'analyse des tendances sociales poursuit, au nom du sous-secrétaire d'État adjoint à la Citoyenneté, trois grands objectifs:

- réunir de l'information sur les grandes tendances sociales au Canada;

- 
- mener des recherches pour favoriser l'élaboration des politiques ou ébaucher, de concert avec les directions des programmes, des projets de recherche communs;
  - collaborer avec divers organismes nationaux ou internationaux de recherche en sciences sociales ou de recherche statistique (tel Statistique Canada).

Voici les principaux rapports publiés au cours de l'exercice 1984-1985:

- \* Étude exploratoire du secteur volontaire au Canada et en Grande-Bretagne
- \* Série de consultations concernant la tenue d'une enquête nationale sur l'activité volontaire au Canada
- \* Caractéristiques et attitudes des jeunes face aux questions linguistiques
- \* Les jeunes et l'activité économique
- \* La criminalité chez les jeunes

La Direction a, par ailleurs, collaboré avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour produire le rapport intitulé Un nouveau profil statistique des jeunes au Canada, qui accompagnait le document Cap sur les jeunes.

#### Systemes de gestion

La Direction des systèmes de gestion remplit deux grandes fonctions:

- \* Mettre en application des méthodes d'examen et d'approbation des fonds versés par le Ministère au titre des subventions et des contributions;
- \* Fournir une information de gestion en établissant et en maintenant des systèmes de gestion.

Au cours de l'exercice 1984-1985, la Direction a terminé la première phase - celle de l'établissement et de la mise en oeuvre - d'un système informatisé d'information de gestion. Grâce à ce système, la Direction peut fournir des rapports réguliers et des rapports spéciaux aux ministres et aux cadres supérieurs du Ministère.

Les méthodes d'examen et d'approbation ont été grandement modifiées, ce qui permet au Ministère d'offrir un meilleur service au public.



---

## Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme

L'acquisition de la citoyenneté constitue pour les immigrants un pas important vers l'intégration à la société canadienne et suppose de leur part une participation dynamique.

La Direction de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme est chargée de l'application de la Loi sur la citoyenneté de 1977. Dans le cadre de ces fonctions, elle accueille et renseigne les futurs citoyens et les prépare à la naturalisation en leur facilitant l'acquisition de connaissances de base sur le Canada et l'apprentissage de l'une des deux langues officielles.

Au cours de l'année, les juges des 29 cours de la citoyenneté réparties dans tout le pays ont accueilli 134 394 nouveaux citoyens, contre 125 146 en 1983-1984. En outre, 45 733 Canadiens ont obtenu, sur demande, un certificat attestant leur citoyenneté; l'année précédente, 46 110 certificats avaient été délivrés.

Le Ministère favorise les cours de langue et les cours d'instruction civique axés sur la structure sociale et politique du Canada, sa géographie et les coutumes de sa population. Ces cours sont offerts en vertu des accords fédéraux-provinciaux relatifs aux cours de langue et d'instruction civique et des accords relatifs aux manuels de langue, selon lesquels le Ministère rembourse aux provinces et aux territoires la moitié de la rémunération des enseignants et une partie, sinon la totalité, du coût des manuels requis. En 1984-1985, les sommes ainsi engagées se sont chiffrées à huit millions de dollars.

Le déménagement d'une partie des services de la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme à Sydney s'est déroulé conformément au calendrier établi. Sur les 120 postes à combler, 111 (92%) l'ont été par des gens du Cap Breton.

Comme par les années passées, la Direction a publié divers documents et collaboré à la mise au point de programmes destinés à favoriser, chez les immigrants adultes, l'acquisition de connaissances de base sur le Canada et l'apprentissage de l'une des langues officielles. Certaines de ces publications, et d'autres documents également, servent aussi à sensibiliser davantage les Canadiens aux droits et devoirs du citoyen canadien.



Cours et bureaux de la citoyenneté canadienne



---

## Développement de la citoyenneté

La Direction du développement de la citoyenneté permet aux Canadiens de participer de façon égale et équitable à toutes les sphères d'activité de la société canadienne. Une attention particulière est accordée, sous forme d'aide, financière ou autre, aux jeunes, aux femmes, aux autochtones et aux personnes handicapées.

### Action volontaire

La politique du gouvernement canadien en matière de bénévolat, dont le Ministère est responsable, favorise la participation des Canadiens aux affaires publiques et communautaires. Par son aide, technique et financière, la Direction de l'action volontaire appuie, tant sur le plan national qu'à l'échelle régionale et locale, l'activité de diverses organisations bénévoles, de même que le bénévolat en général. (Les associations bénévoles sont des associations communautaires à but non lucratif qui s'intéressent aux affaires publiques.)

En 1984-1985, les dépenses se sont élevées à 1,5 million de dollars réparti entre les organisations nationales (80%) et les groupements régionaux (20%). A l'échelle nationale, la majeure partie des fonds a servi à financer le fonctionnement des organisations. Au niveau régional, les fonds ont été consacrés au financement de réunions, de conférences et d'autres activités axées sur la participation. Depuis 1977, des crédits supplémentaires sont consacrés au programme de Consultations sur l'avenir du Canada. En 1984-1985, ces crédits se sont élevés à 443 000 \$.

Pour offrir une bonne source de renseignements aux organisations bénévoles, l'édition de 1984 de la publication du Ministère, Sources d'aide du gouvernement du Canada aux organisations de citoyens, a été largement diffusée. De plus, le personnel de la direction a répondu chaque jour à de nombreuses demandes de renseignements, faites par écrit ou au téléphone, sur les possibilités d'aide financière de la part du gouvernement fédéral.

### Personnes handicapées

Pour donner suite à l'une des recommandations du rapport Obstacles du comité spécial concernant les invalides et les handicapés, la Direction de l'action volontaire a été chargée, en 1981-1982, d'administrer un programme quinquennal destiné à favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées. En 1984-1985, la Direction a pu, grâce à un budget de 832 000 \$, aider diverses associations de handicapés, notamment des groupes de consommateurs; elle a, en outre, assuré le financement de base de la Coalition des organisations provinciales ombudsman des handicapés (COPOH). Elle a également continué de soutenir la production de la série de films intitulée Le Mythe de l'invalidité, qui porte sur les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées dans notre société.

---



---

## Secrétariat à la condition des personnes handicapées

Le secrétaire d'État du Canada est aussi le ministre responsable de la condition des personnes handicapées. Le secrétariat a pour mission d'épauler le ministre qui, en tant que ministre responsable, doit veiller à ce que s'améliore la qualité de vie des personnes handicapées. Il contrôle et facilite les initiatives fédérales qui visent à l'intégration des handicapés dans la société canadienne pour qu'ils y soient considérés au même titre que les autres. Il exerce son activité sur la scène nationale auprès de toutes les administrations publiques et du secteur privé et, sur la scène internationale, auprès de certaines organisations internationales, telles les Nations Unies. Le secrétariat n'est responsable directement d'aucun programme. L'an dernier, pour se greffer sur la Décennie des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies (1983-1992), il a amorcé des démarches pour dresser un plan d'action pour le Canada, qui met à contribution le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les organismes bénévoles et le secteur privé.

### Jeunesse



Le ministre d'État à la Jeunesse est chargé de coordonner la participation canadienne à l'Année internationale de la jeunesse (1985); de plus, il est le porte-parole des jeunes au sein du gouvernement et du Cabinet, au pays et à l'étranger. Il fait connaître leurs préoccupations et leurs besoins lorsque le gouvernement élabore ses stratégies et établit ses priorités.

En février 1985, le ministre a annoncé, de concert avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'implantation d'un programme d'emplois d'été pour les étudiants; ce programme, doté de crédits de 205 millions de dollars, s'appelle Défi 85. On s'attend à ce que 95 000 emplois verront ainsi le jour au cours de l'été 1985.

C'est avec enthousiasme que le ministre a appuyé l'idée d'émissions télévisées axées sur les jeunes et s'inspirant de la réalité et de la culture de la jeunesse canadienne, et qu'il a incité les jeunes à faire valoir leur point de vue. En mars 1985, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a tenu des audiences publiques dans tout le pays pour examiner la possibilité d'établir une chaîne de télévision exclusivement réservée à la jeunesse. Le ministre s'est alors joint aux nombreux jeunes qui ont présenté des mémoires au conseil.

Les ministères et organismes fédéraux administrent divers programmes consacrés à la jeunesse canadienne. Le ministre d'État à la Jeunesse en surveille de près le déroulement pour s'assurer qu'ils tiennent bien compte des exigences de la jeunesse canadienne.

Le ministre a mené d'abondantes consultations auprès de la jeunesse canadienne, de ses organisations et d'organismes s'intéressant à son



---

bien-être. De même, il a entretenu des rapports constants avec les autorités provinciales et territoriales pour maintenir, à l'échelle du pays, un haut degré de coordination en ce qui a trait à la jeunesse.

### Année internationale de la jeunesse

C'est le 21 janvier 1985 que, à la Chambre des communes, la ministre d'État à la Jeunesse a officiellement lancé au Canada l'Année internationale de la jeunesse, l'année 1985 ayant été ainsi désignée par les Nations Unies. Cette annonce faisait suite à toute une année de préparatifs de la part du secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse qui avait été chargé de coordonner les initiatives prises au Canada dans le cadre de l'Année internationale. Le secrétariat a consulté les gouvernements provinciaux, les administrations territoriales, les autres ministères fédéraux, des groupes de jeunes et des organismes voués à la jeunesse de façon à établir un programme qui se circonscrive autour des trois éléments du thème retenu pour l'Année internationale - Participation, développement et paix - et qui s'inspire des idées et des aspirations des jeunes Canadiens.

Le programme fédéral qui en est résulté prit le départ le 31 mai 1984. Il vise à encourager les jeunes à participer pleinement à la vie sociale, culturelle, politique et économique du Canada et à sensibiliser le grand public aux réalisations des jeunes Canadiens et à leurs interrogations.

L'une des pièces maîtresses du programme fédéral de l'Année internationale de la jeunesse, c'est le fonds de 7,9 millions de dollars qui a été constitué pour aider financièrement les organismes bénévoles sans but lucratif à mettre sur pied des projets spéciaux conçus par des jeunes pour marquer l'Année internationale. Deux autres programmes sont aussi en voie de réalisation. Le premier, assorti d'un fonds de 12 millions de dollars, aura pour but de contribuer financièrement à l'exécution de projets réalisés conjointement par le Secrétariat d'État et d'autres ministères ou organismes fédéraux; le second, auquel sont affectés des crédits de 2,5 millions, servira à financer des initiatives dont le dessein sera de mieux renseigner les jeunes sur les grandes questions internationales, de leur faire prendre davantage conscience du contexte planétaire.

Le programme a ceci de particulièrement intéressant qu'il prévoit l'établissement d'un centre d'information pour recueillir de la documentation et des données sur la jeunesse et renseigner le public sur les projets et les activités de l'Année internationale de la jeunesse. Le secrétariat a dressé une Liste des conférenciers qui accepteraient de prendre la parole au cours de l'année; en outre, il a publié une petite plaquette contenant diverses idées de projets et intitulée C'est ton année, à toi de jouer! Il a, de plus, fait paraître un bulletin bimestriel qui s'est fait l'échotier des diverses activités provinciales, nationales et internationales organisées dans le cadre de l'Année internationale de la

---



---

jeunesse; il y eut aussi la publication d'un calendrier donnant le jour et le lieu d'une centaine de manifestations et d'activités présentées dans le contexte de l'Année internationale. Il y eut également la publication d'un répertoire des groupes de jeunes et des organismes de service pour faciliter l'échange d'information et intensifier la collaboration entre les gens et les organisations qui s'intéressent aux jeunes et aux questions touchant la jeunesse.

Le troisième élément du programme fédéral fut la campagne d'information du public qu'a lancée le secrétariat pour sensibiliser le public au sens à donner à l'Année internationale de la jeunesse et à ses objectifs, pour faire mieux connaître aux Canadiens la situation des jeunes et leur apport à la société, et pour inciter le plus grand nombre de gens possible à participer aux diverses activités de l'Année internationale. Cette campagne comprenait, entre autres, un concours national d'affiche qui s'adressait aux étudiants des Beaux-Arts. La maquette gagnante fut dévoilée le 13 février 1985, à la première réunion du comité consultatif de l'Année internationale de la jeunesse.

C'est la ministre d'État à la Jeunesse qui, après avoir consulté amplement les secteurs concernés, avait nommé les 24 jeunes membres de ce comité consultatif, qui représentent toutes les régions du pays. Leur rôle consiste à la conseiller sur les questions qui intéressent les jeunes et à l'aider à planifier et à organiser les forums régionaux.

Ces forums, qui regrouperont chacun une centaine de jeunes Canadiens, donneront aux jeunes l'occasion d'exprimer leurs points de vue et leurs aspirations, de ventiler leurs préoccupations et de travailler ensemble à l'élaboration de stratégies visant à faire participer la base à la solution de leurs problèmes. Puis le tout se terminera par une session nationale qui aura lieu au début de 1986 et à laquelle participeront les porte-parole des divers forums. Les actes de ces délibérations permettront à la ministre d'État à la Jeunesse de formuler des politiques qui tiendront vraiment compte des besoins des jeunes Canadiens.

La Direction de participation-jeunesse a pour objectif d'inciter les jeunes à participer davantage à la vie de la société canadienne. Elle le leur facilite par le truchement de trois programmes : Hospitalité-Canada, Katimavik et le Programme du Commonwealth pour la jeunesse.

Hospitalité-Canada permet à des jeunes Canadiens âgés de 14 à 22 ans, ou à ceux qui fréquentent à plein temps un établissement d'enseignement postsecondaire, de mieux se familiariser avec une autre région du Canada; des groupes se rendent visite, au moyen de voyages-échanges réciproques, et apprennent ainsi à mieux se connaître et à mieux se comprendre. Il existe deux modes de financement: les subventions, dans le cas des voyages-échanges organisés directement par le Secrétariat d'État, et les contributions, dans le cas de ceux qui sont organisés par des organisations

---



---

non gouvernementales. En 1984-1985, le Secrétariat d'État a versé 8,9 millions en subventions et 4,9 millions en contributions. Au total, 28 950 jeunes Canadiens ont bénéficié de ces voyages-échanges au cours de l'année.

Katimavik est administré par OPCAN, société sans but lucratif financée par le Secrétariat d'État. Les participants sont répartis en groupes de 12 et font bénévolement des travaux pour les localités qui les accueillent; certains s'occupent d'entretenir des bâtiments ou des terrains, d'autres font de la construction, d'autres encore oeuvrent auprès des handicapés ou des personnes âgées. Il y a aussi un côté éducatif : les participants ont, par exemple, l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle et de mieux se sensibiliser à la préservation de l'environnement. Katimavik s'est vu affecter des crédits supplémentaires de 30 millions de dollars en sus de son budget de base pour 1984-1985, pour un total de 49,7 millions. Ainsi 4 800 jeunes ont-ils pu y participer, répartis entre 450 projets.

Le Programme du Commonwealth pour la jeunesse a principalement pour but d'offrir des cours de formation aux jeunes travailleurs; ces cours se donnent à quatre endroits stratégiques du Commonwealth. Le gouvernement canadien contribue, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, pour environ 30% au budget du programme. En 1984-1985, un jeune travailleur canadien a pris part à un cours de perfectionnement de neuf mois donné par Centre Afrique. Le directeur de Participation-Jeunesse fait partie du comité de direction et c'est lui qui est responsable du programme.

#### Promotion de la femme

Le Programme de promotion de la femme a pour but de permettre aux femmes de participer pleinement à tous les aspects de la société canadienne. C'est la principale source gouvernementale de financement et de consultation pour les groupements féminins et les autres organisations bénévoles qui s'emploient à améliorer le sort de la femme.

En 1984-1985, les crédits de 9,3 millions affectés au programme ont contribué à financer 600 projets qu'ont réalisés divers groupes canadiens. Parmi ces projets, on peut citer, entre autres, la publication d'un petit guide sur les besoins particuliers des veuves et la tenue de conférences et de séances d'étude sur les questions relatives à la violence faite aux femmes, tels le harcèlement sexuel et la pornographie.

L'administration centrale du programme a versé une contribution financière à certains groupes, entre autres, Media Watch, qui a étudié l'image que les médias projetaient de la femme, et Inter-Pares, qui a publié un guide d'action communautaire pour sous-tendre sa production théâtrale portant sur les femmes et les produits pharmaceutiques. Relais-Femmes a aussi reçu une aide financière pour ses travaux de recherche-action sur les groupements féminins du Québec. Leurs recherches, en 1984-1985, ont principalement porté sur le travail à temps partiel et sur la femme au foyer.

---



---

L'année 1985 est une année-jalon pour les femmes. En effet, c'est le 17 avril 1985 que sont entrées en vigueur les dispositions relatives aux droits à l'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés. Certains groupes ont commencé à en étudier les diverses ramifications; par exemple, l'Association nationale de la femme et le droit s'est penchée sur la question lors de sa conférence annuelle où il fut question des répercussions de la reproduction et de la technologie. De plus, l'année 1985 marque la fin de la Décennie pour la femme; dans cette optique, le programme va appuyer des organisations canadiennes et internationales qui oeuvrent dans de nombreuses sphères d'activité. Par exemple, la revue féministe La Vie en Rose, de Montréal, a reçu de l'aide pour son édition spéciale qui portait sur les questions féminines et sur les progrès que la femme a réalisés depuis une décennie. À l'échelle internationale, le programme devait coordonner tous les éléments de la participation des quelque 35 délégués canadiens au Forum des organisations non gouvernementales à Nairobi, au mois de juillet, de concert avec la Conférence mondiale sur la femme, organisée par les Nations Unies.

Bien qu'il ait pour principale activité de subventionner les groupements féminins, le programme permet d'administrer, par ailleurs, une classe spéciale de dotation pour l'établissement de cinq chaires régionales d'études sur la femme dans les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire. En 1984-1985, trois chaires ont été octroyées; elles seront graduellement établies au cours des trois prochaines années financières. Ces chaires ont été accordées à l'Université Simon Fraser, pour la région de la Colombie-Britannique, aux universités de Winnipeg et du Manitoba, pour la région des Prairies, et à l'Université d'Ottawa et à l'université Carleton, pour l'Ontario.

#### Citoyens autochtones

La Direction des citoyens autochtones assure la coordination et l'administration de programmes destinés aux associations d'Indiens inscrits, d'Indiens non inscrits, de Métis et d'Inuit. En avril 1983, le Programme des centres d'accueil autochtones (l'ancien Programme des migrants autochtones) a été approuvé pour une période de cinq ans. Mis sur pied en collaboration avec les centres d'accueil, le Programme contribue financièrement au fonctionnement de ceux-ci et vise à améliorer la qualité de vie des autochtones des milieux urbains. Les centres d'accueil sont des organisations autonomes qu'administrent des représentants locaux et qui offrent aux autochtones des services socio-culturels pour les aider à s'adapter à la vie urbaine et aux grands secteurs d'activité de la société canadienne tout en conservant leur identité culturelle. Au cours de l'année, le Ministère a versé 14,6 millions de dollars à 94 centres répartis dans tout le Canada ainsi qu'à l'Association nationale des centres d'accueil.

---

En mai 1983, le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives (l'ancien Programme de financement de base des associations autochtones) a été reconduit pour une période de trois ans. Ce programme verse des fonds de fonctionnement aux associations autochtones pour leur permettre de faire valoir les intérêts des groupes qu'elles représentent. En 1984-1985, quatre associations nationales et 53 associations provinciales ou territoriales se sont partagé 14,4 millions de dollars. Elles ont également bénéficié d'un montant supplémentaire de 325 000 \$ qui a servi à la publication de journaux.

Également en mai 1983, le Programme de financement des affaires constitutionnelles des autochtones a été approuvé pour une période de trois ans. Ce programme verse à quatre associations nationales et à quatre associations territoriales des fonds pour favoriser les activités de recherche, de consultation et de participation liées à l'évolution du processus constitutionnel. En 1984-1985, ces associations ont obtenu 3,9 millions de dollars, dont une partie a été consacrée aux problèmes constitutionnels des femmes autochtones.

Le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion a été établi pour une période de quatre ans en avril 1983. Ce programme est l'un des résultats concrets de la politique de radiodiffusion dans le Nord qu'ont formulée trois ministères fédéraux : celui des Communications, celui des Affaires indiennes et du Nord et le Secrétariat d'État. Il permet aux sociétés de communications autochtones et indépendantes du Nord de produire des émissions régionales de radio et de télévision qui mettent en valeur les langues et les cultures autochtones. Au cours de l'année, 7,1 millions de dollars ont été consacrés à ce programme.

Un total de 3,5 millions de dollars a été affecté, en 1984-1985, au Programme de communications sociales des autochtones qui permet aux citoyens autochtones de prendre en mains leur propre réseau de communications modernes. Grâce à ce programme, les sociétés de communications peuvent poursuivre leur activité - radio communautaire, émissions radiophoniques, production et distribution de journaux, promotion des communications - et obtenir une formation journalistique et technique.

Le Programme des femmes autochtones verse à des associations de femmes autochtones des fonds pour leur permettre d'améliorer la condition des femmes autochtones. En 1984-1985, 2,1 millions de dollars ont été consacrés à cette activité, dont une partie a servi à exercer des pressions pour que soit retiré de la Loi sur les Indiens un article discriminatoire à l'égard des Indiennes.

En juin 1983, le Programme du développement social et culturel des autochtones a été reconduit pour une période de cinq ans et doté d'un élément nouveau qui prévoit la promotion des langues autochtones, dont



---

presque toutes sont menacées d'extinction. En 1984-1985, 2,1 millions de dollars ont été accordés, dans le cadre de ce programme, à diverses activités destinées à ranimer et à protéger le patrimoine culturel autochtone.

### **Le multiculturalisme**

Au cours de l'année, la politique nationale du multiculturalisme a gagné en importance, car les communautés ethnoculturelles du Canada ont augmenté à tel point qu'elles représentent dès lors 31% de la population du pays. Lorsqu'il y eut changement de gouvernement en septembre 1984, le nouveau ministre a accordé la priorité aux objectifs suivants :

- \* Assurer aux groupes minoritaires ethnoculturels la place qui leur revient au sein du gouvernement et des autres institutions du pays;
- \* Changer l'idée que les Canadiens se font du Canada pour qu'ils en saisissent davantage le caractère multiculturel;
- \* Encourager tous les groupes ethnoculturels à préserver et à développer leurs idiosyncrasies culturelles, et les appuyer en ce sens, car c'est là un ingrédient important de la collectivité canadienne.

### Le multiculturalisme dans l'enseignement

Le multiculturalisme dans l'enseignement a aussi figuré, ces dernières années, dans l'ordre de priorité du programme. Entre autres, une aide financière et des services de consultation ont été mis à la disposition de particuliers et d'organisations comme la Fédération canadienne des enseignants et le Conseil canadien de l'enseignement multiculturel et interculturel. En collaboration avec le programme, ce dernier a tenu, à Toronto, du 7 au 10 novembre 1984, une deuxième conférence nationale sur le multiculturalisme.

Les administrateurs du programme ont, par ailleurs, dressé, à l'intention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un rapport sur l'éducation multiculturelle au Canada, intitulé La diversité culturelle et linguistique au Canada. On a beaucoup mis l'accent sur l'éducation interculturelle pour les professionnels en organisant des ateliers et en réalisant d'autres projets, tel l'échange de commissaires d'école et d'administrateurs de l'enseignement entre l'Ontario et la Colombie-Britannique.

La recherche, l'élaboration de programmes d'études, la préparation et la publication de manuels font aussi partie des activités du programme.



---

### Les relations interraciales

L'amélioration des relations interraciales demeure l'une des grandes priorités du Programme du multiculturalisme qui a d'ailleurs financé certains projets en ce sens.

Deux grands rapports d'envergure nationale ont été publiés en 1984 : L'Égalité, ça presse!, rapport du comité parlementaire spécial omni-partite chargé d'étudier le taux d'activité des minorités visibles, fut déposé à la Chambre des communes le 28 mars 1984; le rapport du gouvernement qui y faisait suite le fut en juin. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi (rapport Abella) fut déposé le 20 novembre 1984; le rapport du gouvernement qui y faisait suite le fut le 8 mars 1985. Ainsi, pour la première fois, les programmes d'équité en matière d'emploi du secteur fédéral s'adressaient-ils aux minorités visibles.

Le secteur continue à s'occuper des questions soulevées dans ces rapports. Un symposium national sur les services de police dans les agglomérations urbaines multiculturelles et multiraciales, parrainé par Multiculturalisme Canada et l'Association canadienne des chefs de police, eut lieu du 14 au 16 octobre 1984. Ce qui est intéressant, c'est que l'Association des chefs de police a décidé d'en faire le thème de son congrès annuel de 1985 au cours duquel elle devait reprendre les recommandations du symposium.

Autre initiative fort intéressante : le ministère a étudié, de concert avec la Fédération canadienne des municipalités, comment le programme pourrait contribuer, par un effort de collaboration, à améliorer les relations interraciales.

Par ailleurs, il a mis sur pied les mécanismes voulus pour appliquer les lignes de conduite touchant la représentation des groupes minoritaires dans la publicité et les communications du gouvernement fédéral.

En outre, il y eut soutien à la recherche sur la discrimination raciale dans l'emploi, regroupement de données statistiques pour établir le profil des groupes de différentes races et de différentes ethnies et aide aux grandes organisations pour qu'elles se penchent sur les questions relatives aux relations interraciales.

### Les immigrantes

Contribuer, de façon régulière, à toute action communautaire visant à aider les immigrantes, les réfugiées et celles qui appartiennent à des minorités visibles à acquérir des compétences sur le plan personnel et sur le plan de l'organisation est demeuré dans l'ordre de priorité pour 1984-1985. À en juger par le développement des organisations provinciales d'immigrantes,



---

ces femmes ont fait des progrès intéressants sur le plan de l'organisation. Le ministère a aussi subventionné le Comité national du suivi qui assume un rôle de chef de file à l'égard des immigrantes. De plus, le Congrès des femmes de couleur noire du Canada a reçu des fonds importants pour étendre son influence dans les collectivités locales et organiser une conférence nationale à l'automne pour étudier les questions qui les intéressent.

Les fonctionnaires du Ministère ont maintenu leur collaboration avec les autres ministères du gouvernement fédéral dont le mandat influe de près ou de loin sur la vie des immigrantes. Il y eut aussi une étude consultative sur l'immigrante, menée de front par les fonctionnaires fédéraux et les représentantes des groupements d'immigrantes; le but de cette étude était d'explorer les diverses stratégies qu'il y aurait lieu d'envisager pour les immigrantes et de recommander celles qu'il conviendrait d'établir pour les années 80.

Ces diverses initiatives fournissent une base solide permettant de soutenir la concertation pour améliorer le sort des immigrantes, des minorités visibles et des réfugiées au Canada.

#### Activités d'ordre général

Le Programme des études ethniques canadiennes favorise la recherche universitaire portant sur divers aspects du multiculturalisme dans les domaines des lettres, des sciences sociales, des communications et des beaux-arts. Le programme comporte quatre volets : recherche sur les groupes ethniques, accueil de conférenciers, aide à la création de chaires d'études ethniques, bourses de recherche multiculturelle et conférences sur des questions intéressant les ethnies. En 1984-1985, il y eut, entre autres, la création d'une chaire d'études celtiques à l'Université d'Ottawa, l'octroi de deux bourses de recherche et le financement d'environ 25 projets de recherche, dont La compréhension interculturelle chez les enseignants du secondaire, Ethnic Pluralism and Continuity in a Canadian City et A Geographical Analysis of Japanese Immigration to Canada.

Le Programme d'édition et de publication permet de subventionner des travaux de recherche ainsi que la rédaction, la traduction (d'une langue tierce en une langue officielle) et la publication d'ouvrages à caractère historique, littéraire ou didactique reflétant la diversité culturelle de la société canadienne. Pour 1984-1985, les crédits affectés au programme se sont élevés à 1 190 000 \$. Dans le cadre de ce programme, il y eut, au mois de mai, une conférence nationale réunissant, pour la première fois, des écrivains, des éditeurs, des critiques et des représentants de revues littéraires qui provenaient des collectivités ethniques mais aussi des autres milieux; une édition spéciale de la Toronto South Asian Review sur les écrits dus à la plume des Canadiens originaires du Sri Lanka; un

---



---

concours sur le multiculturalisme à l'intention des écoliers; la publication de brochures sur les populations indochinoise, antillaise et juive du pays dans la collection portant sur les groupes ethniques du Canada.

Le Programme d'épanouissement culturel favorise l'apprentissage des langues ancestrales (autres que le français, l'anglais ou les langues autochtones). En 1984-1985, le programme a permis de verser 3,5 millions de dollars aux écoles complémentaires de langues, ce qui a aidé plus de 120 000 étudiants canadiens, provenant de 61 milieux linguistiques différents, à conserver leur patrimoine culturel. Un million de dollars a été dépensé pour des conférences, des séminaires et des ateliers visant à permettre aux professeurs de langues ancestrales de perfectionner leurs compétences professionnelles; une partie de cette somme a servi à l'élaboration de documents didactiques.

Le Programme des arts du spectacles et des arts plastiques permet de financer des activités qui favorisent les échanges ethnoculturels, notamment celles qui sont axées sur le perfectionnement des compétences et la mise au point des ressources et qui font appel à l'audio-visuel. En 1984-1985, ce programme, dont le budget total s'élevait à 1 899 000 \$, a permis le financement, entre autres, de la tournée dans l'Ouest de la nouvelle pièce canadienne Just A Kommedia, sur l'arrivée des immigrants ukrainiens au Canada.

Le Programme d'intégration culturelle aide et encourage les programmes et les projets du secteur bénévole dont le but est de venir en aide aux immigrants et aux réfugiés qui ont des barrières à surmonter pour pouvoir participer pleinement à la vie socioculturelle et politique du Canada. En 1984-1985, les crédits affectés à ce programme, répartis, dans une forte proportion, entre les bureaux régionaux et locaux du ministère, se sont élevés à 2 820 000 \$. Parmi les initiatives financées dans le cadre de ce programme, on peut citer une session d'études à l'échelle régionale, qui fut organisée par la Regina Open Door Society et qui s'adressait aux organisations vouées aux immigrants et oeuvrant dans les quatre provinces de l'Ouest; il y eut aussi un programme d'anglais langue seconde présenté par TVLT (Television Language Training Inc.) dont les émissions proviennent d'Ottawa. Ce programme est surtout axé sur les projets des immigrantes et sur les problèmes qu'elles ont à résoudre.

Le Programme de communications interculturelles facilite les échanges entre les diverses cultures en accordant une aide financière à plus de 50 associations bénévoles, multiraciales et multiculturelles. Ce programme fait l'objet d'une évaluation commandée en 1983-1984 pour en déterminer l'orientation future. Le ministère attend le rapport de cette évaluation.

---



---

Cette année, le Conseil ethnoculturel du Canada a reçu une somme de 75 000 \$ au titre de ses frais de fonctionnement et des dépenses reliées à son programme. En 1984-1985, les crédits affectés aux activités régionales et nationales se sont élevés, dans l'ensemble, à 3 508 000 \$.

Une somme de 2 818 000 \$ a été dépensée en 1984-1985 pour le Programme d'aide aux groupes; ce programme appuie les organisations qui regroupent divers organismes ethnoculturels et qui répondent aux besoins et aux aspirations des collectivités qui en font partie. Les organisations nationales qui ont ainsi reçu des subventions de fonctionnement sont le Comité canado-ukrainien, le Conseil national des Sino-Canadiens, la Fédération des sociétés sikh du Canada et la Fédération canado-arabe. Le Ministère a également offert une aide stratégique à de nombreuses organisations locales et régionales représentant la diversité ethnoculturelle du Canada, pour aider au développement des communautés en question.

En 1984, le Conseil canadien du multiculturalisme a été réorganisé de façon à former une organisation de 65 membres et à la doter d'un exécutif de 15 membres, de cinq vice-présidents régionaux et d'un président national. Les membres du conseil, qui représentent diverses ethnies, ne sont pas nommés pour leur appartenance à un groupe en particulier, mais pour leur compétence et leur expérience en matière de multiculturalisme. L'organisme conseille le ministre et ses collaborateurs de façon indépendante et objective sur les besoins des collectivités touchées et la priorité à accorder aux questions qui les concernent.

### **Culture canadienne**

Le Ministère favorise la connaissance et la compréhension du Canada, de ses symboles, de ses traditions, de son patrimoine et de sa culture en organisant des cérémonies officielles, en appuyant des festivals nationaux et en encourageant les études canadiennes.

#### Études canadiennes

Le 1<sup>er</sup> avril 1984, le nouveau Programme des études canadiennes fut approuvé; il remplace le Programme national de soutien aux études canadiennes. Ce nouveau programme devient donc l'un des programmes permanents du gouvernement; il est doté, comme fonds initial, de crédits de 3,7 millions de dollars par année. Dans le cadre de ses programmes et de ses activités, la Direction des études canadiennes a pris toute une série d'initiatives pour apporter une aide technique et financière à certaines personnes, à certaines organisations et à certaines entreprises commerciales canadiennes dans le but de faire avancer les études canadiennes.



---

Voici les grandes catégories retenues en priorité pour 1984-1985 :

- \* Les études sur la vie sociale et politique du Canada;
- \* Les études sur l'économie du Canada;
- \* Les études sur le Canada en tant que pays septentrional;
- \* Des études de cas sur l'enseignement professionnel;
- \* Les études sur la culture canadienne;
- \* L'enseignement des sciences dans le contexte canadien, en particulier l'historique des sciences et de la technologie au Canada et les études sur l'environnement canadien.

Le gouvernement du Canada a donné suite de diverses manières à cette catégorisation : par le Programme des bourses littéraires en études canadiennes, qui lui a permis de verser à cinq écrivains des subventions de 10 000 \$ chacune pour la rédaction de manuels; par un programme qui a absorbé les frais de mise au point de documents didactiques imprimés, cinématographiques, audio-visuels, ordino-graphiés et assistés par ordinateur; par le Programme des prix d'excellence, qui a permis de décerner cinq prix de 5 000 \$ chacun en 1984-1985, quatre pour l'excellence de l'enseignement et un pour une oeuvre de mérite. Aux termes du programme visant à appuyer les travaux des organisations bénévoles nationales vouées à l'avancement des études canadiennes, le Ministère a subventionné, en 1984-1985, le Bureau des études canadiennes de l'Association des collèges communautaires du Canada (267 550 \$), la Fondation d'études du Canada (411 000 \$), l'Association des études canadiennes (163 066 \$) et le Centre canadien des ouvrages didactiques (183 530 \$). Un autre programme a pour but d'encourager le télé-enseignement et l'éducation du public; il encourage donc concrètement les projets qui visent à mettre au point des documents didactiques et qui s'adressent à des auditoires adultes.

La direction a aussi appuyé financièrement, en collaboration avec le Programme des centres de spécialisation du Ministère, le lancement de la revue historique Horizon Canada.

En outre, elle a investi dans l'avenir des études canadiennes. Elle l'a fait par la truchement de son programme visant à inciter davantage le secteur privé (par exemple, les fondations et les entreprises canadiennes) à accroître son soutien aux études canadiennes. Le Ministère verse, à ce titre, des subventions paritaires qui peuvent aller jusqu'à 25 000 \$ pour chaque projet.

En 1984-1985, la Direction des études canadiennes a reçu et étudié 239 demandes admissibles dont 59 donnèrent droit à des subventions ou à des contributions d'une valeur totale de 2 757 550 \$. Elle a aussi reçu 59 candidatures pour les prix d'excellence qui ont permis de décerner 10 prix d'une valeur globale de 75 000 \$. Elle a établi, pour ces demandes, un nouveau système externe d'évaluation et une nouvelle façon de procéder avec cycles fixes pour la réception des demandes.

---

De plus, la direction fait office de coordonnateur de l'action fédérale en matière d'études canadiennes; c'est ainsi qu'elle encourage les divers ministères et organismes fédéraux qui participent à ce programme à oeuvrer de concert pour répondre aux besoins qui se font jour dans le domaine des études canadiennes; par ailleurs, elle donne aux intéressés les renseignements voulus sur les travaux qui se font à ce sujet.

#### Cérémonial d'État

La Direction du cérémonial d'État assure la promotion des symboles nationaux et organise les cérémonies officielles.

En 1984-1985, elle a assuré la coordination d'une visite royale et de deux cérémonies officielles.

Du 24 septembre au 7 octobre, Sa Majesté la Reine et son Altesse Royale le duc d'Édimbourg se sont rendus au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba. Le couple royal a participé aux célébrations du bicentenaire du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Sa Majesté a visité plusieurs villes manitobaines où elle n'avait pas mis le pied depuis 1970.

La direction a coordonné les préparatifs de la proclamation, le 21 juin 1984, à la résidence du gouverneur général, de la première modification à la Loi constitutionnelle de 1982, qui avait trait aux droits des peuples autochtones.

Elle a aussi coordonné diverses cérémonies entourant le départ du gouverneur général Edward Schreyer et de Madame Schreyer, ainsi que l'installation de l'honorable Jeanne Sauvé au poste de gouverneur général du Canada en mai 1984.

De plus, elle s'est occupée de la participation du gouvernement fédéral aux célébrations entourant trois anniversaires spéciaux en 1984 : le 450<sup>e</sup> anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier, le bicentenaire de l'Ontario et celui du Nouveau-Brunswick.

Des services de secrétariat ont été offerts au Comité national de la Fête du Canada, dont les membres, des bénévoles, mettent sur pied les fêtes qui se déroulent le 1<sup>er</sup> juillet dans tout le pays. La direction a aussi organisé les cérémonies officielles qui ont eu lieu sur la colline du Parlement et auxquelles a pris part le gouverneur général. Toute l'année, elle a continué d'administrer le programme de distribution de drapeaux par l'entremise des sénateurs et des députés fédéraux.



---

## Droits de la personne

Grâce à un programme national, la Direction des droits de la personne s'efforce de mettre plus de Canadiens en mesure de jouir de leurs droits et de veiller à faire respecter davantage les engagements nationaux et internationaux pris par le Canada dans le domaine des droits de la personne.

### Programme de contestation judiciaire

Ce programme permet d'accorder une aide financière aux personnes et aux groupes admissibles qui cherchent à obtenir des tribunaux des décisions permettant de préciser les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ou par d'autres dispositions de la Constitution du Canada (articles 93 et 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, article 23 de l'Acte du Manitoba de 1870 et autres dispositions semblables de la Constitution) dans le domaine des langues officielles.

En 1984-1985, le programme a soutenu les causes de neuf personnes qui contestaient des lois provinciales ou fédérales dont les dispositions enfreignaient présumément les garanties constitutionnelles en matière de langues officielles et d'instruction dans la langue de la minorité.

Quatre causes avaient trait aux langues officielles : Duncan MacDonald c. le Procureur général du Québec, Robert Bilodeau c. Le Procureur général du Manitoba, Daniel St-Jean c. la reine et Y. Lefebvre c. la reine. L'aide pour ces causes se chiffre à 84 389 \$.

Cinq causes avaient trait aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité garantis par l'article 23 de la Charte : École Georges et Juila Bugnet c. le Procureur général de l'Alberta, Association canadienne-française de l'Ontario c. le Procureur général de l'Ontario, Jacques Marchand et al. c. le Conseil scolaire de Simcoe et al., le Comité des parents pour une classe française à Summerside c. l'Unité scolaire numéro 50, Wong Woo et al. c. le Procureur général du Québec. L'aide accordée se chiffre à 102 475 \$.

### Trousse multimédia sur les droits de la personne

Le Secrétariat d'État du Canada a chargé, par contrat, le Confederation College of Applied Arts and Technology, de Thunder Bay (en Ontario) de mettre au point une trousse multimédia sur la Charte canadienne des droits et libertés destinée aux collèges communautaires du Canada. L'idée est née à la suite d'une consultation commandée par le ministère, il y a deux ans, sur le moyen de mieux renseigner les étudiants sur la Constitution et sur la Charte.

---

La trousse consistera en une brochure sur la charte, une bibliographie et une bande magnétoscopique d'animation d'une heure, accompagnée d'un guide pour l'étude seul ou en classe.

Le prototype devrait être prêt au début de l'année financière 1985-1986 et sera diffusé dans les collèges communautaires peu après.

#### Bourse Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne

Décernée par le Secrétaire d'État du Canada et administrée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la bourse Bora Laskin a été instituée pour encourager la recherche multidisciplinaire et interdisciplinaire en matière de droits de la personne au Canada et pour favoriser l'avancement des connaissances en ce domaine. Elle vise également à assurer la contribution à l'étude des droits de la personne du monde des arts, des sciences humaines et des sciences sociales ainsi que du journalisme et du droit.

Elle peut atteindre 45 000 \$, plus, au besoin, une indemnité de 10 000 \$ au titre des frais de déplacement ou des dépenses liées à la recherche.

La première Bourse Bora Laskin a été attribuée à Douglas Sanders, professeur de droit à l'Université de Colombie-Britannique, pour une recherche intitulée "L'élaboration de normes pour le traitement des populations autochtones au Canada et dans le monde".

#### Subventions et contributions

En 1984-1985, le budget des subventions et contributions s'élevait à 994 000 \$. Ont notamment été financés des séminaires, des colloques et des activités de sensibilisation axés sur les droits de la personne et mis sur pied par des organisations vouées à la promotion et à la protection des droits de la personne. Les sommes les plus importantes sont allées à la Fondation canadienne des droits de l'homme pour un projet de sensibilisation aux droits de la personne ainsi qu'à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une trousse d'information à l'intention des écoles secondaires du pays sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

#### Coordination des questions nationales et internationales relatives aux droits de la personne

La Direction des droits de la personne a assuré des services professionnels et techniques de même que des services de soutien et elle a également pris diverses initiatives relativement à un certain nombre de questions étudiées

---



---

par le Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne, qui s'est réuni en mai et en novembre 1984. La Direction a coordonné le travail de ce comité, présidé par le sous-secrétaire d'État, et s'affaire maintenant à donner suite aux décisions prises à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des droits de la personne, tenue en septembre 1983, sur l'exécution des engagements contractés par le Canada sur les plans national et international. Parmi les questions à l'étude : l'enseignement des droits de la personne au Canada, la collecte de statistiques pour faciliter l'exécution de programmes d'action positive et divers projets de modification des modalités actuelles des contrats gouvernementaux.

Durant l'année financière 1984-1985, la Direction a terminé le rapport initial du Canada sur l'application des articles 13 à 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui traitent des droits suivants : éducation, participation à la vie culturelle, possibilité de profiter des avantages et du progrès scientifique. La Direction a également rédigé un rapport sur la célébration de la Journée des droits de l'homme au Canada (10 décembre 1983), qui marquait le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des représentants du Ministère ont participé à l'examen, par différents organismes des Nations Unies, de trois rapports soumis par le Canada sur l'exécution de divers instruments internationaux en matière de droits de l'homme : le premier rapport sur les articles 10 à 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et politiques, le rapport complémentaire sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le rapport initial concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Toujours à l'intention des Nations Unies, la Direction a également mis à jour un précédent rapport sur les institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme et rédigé aussi des notes sur la participation populaire.

La Direction a également assuré une représentation au sein des délégations canadiennes envoyées à divers organismes des Nations Unies, notamment la Commission des droits de l'homme, le Comité des droits de l'homme, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

---

*ADMINISTRATION*

---

*1984-1985*

---

*ET OPÉRATIONS RÉGIONALES*

---

**RAPPORT  
ANNUEL**



---

## ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS RÉGIONALES

Le Programme de l'administration et des opérations régionales, axé de façon générale sur l'administration du Ministère, veille à la coordination des politiques et met un vaste éventail de systèmes et de services de gestion à la disposition des programmes ministériels.

### **Pratiques de gestion**

Ce secteur est chargé d'élaborer et de tenir à jour un système de gestion intégrée qui tient compte à la fois des besoins du Ministère et de ceux du gouvernement. Il se compose de sept directions et directions générales.

La Direction de l'amélioration de la gestion est responsable de l'élaboration de politiques, de stratégies, de mécanismes et d'outils de travail visant à prévenir ou à résoudre des problèmes de gestion ou d'organisation. Elle est également chargée d'améliorer le contexte général de la gestion au Ministère. Au cours de l'année, elle a effectué une revue opérationnelle des cours de la citoyenneté de Calgary et d'Edmonton ainsi que de l'Enregistrement de la citoyenneté. Elle a procédé à une revue du processus de subventions et de contributions en vue d'améliorer les mécanismes existants et repensé le formulaire de demande de financement utilisé par les organismes et les particuliers. Elle a également parrainé des projets d'amélioration de la productivité dans le Ministère et élaboré notamment un plan pour l'Enregistrement de la citoyenneté.

La Direction de la planification et de l'information de gestion est responsable des processus de planification et d'information de gestion du Ministère. En 1984-1985, elle s'est attachée à améliorer et à simplifier le système de planification et à veiller à l'élaboration d'indicateurs de rendement qui répondent aux exigences du cadre opérationnel et de la partie III du Budget des dépenses.

La Direction générale des finances assume la responsabilité des contrôles financiers et offre des services et des avis aux gestionnaires et aux cadres supérieurs pour assurer l'application de la Loi sur l'administration financière ainsi que des directives et règlements financiers. En 1984-1985, le système de contrôle financier (FINCON) a été mis en place dans quelques bureaux régionaux; le réseau sera complet en 1985-1986. Une nouvelle politique sur la gestion des subventions et des contributions a été approuvée et mise en application.

La Direction générale des politiques et des services administratifs assume la responsabilité de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du contrôle des politiques administratives du Ministère. Elle assure également la prestation des services suivants : gestion des archives, informatique, sécurité, bibliothèque, courrier et logement. Elle administre également la

---

Loi sur l'accès à l'information de même que la Loi sur la protection des renseignements personnels. En 1984-1985, la Direction générale a également rédigé et diffusé le Manuel de la politique sur les marchés de services et guide du gestionnaire et a intégré tout le domaine de l'adjudication des marchés à ses activités. Elle a également diffusé un questionnaire très complet destiné aux entrepreneurs et élaboré un système automatisé de gestion de son répertoire. L'implantation du nouveau Service perfectionné de circonscription (SPC) s'est faite sans problème et la Direction a conçu un répertoire informatisé des biens immobiliers dans tout le pays.

Aux Services juridiques, des avocats du ministère de la Justice mettent à la disposition des gestionnaires des programmes tout un éventail de services et notamment, rédigent des opinions sur l'application des lois administrées par le Ministère, révisent des textes de règlement et dispensent des conseils sur les politiques en cours d'élaboration. Au cours de l'année, ces avocats ont également participé à des séances d'information avec divers groupes-clients du Ministère au sujet de la Charte canadienne des droits et libertés.

La Direction de la vérification interne évalue de façon périodique et objective tous les programmes, toutes les activités et tous les systèmes de gestion du Ministère de façon à en établir l'efficacité par rapport au coût et recommande, au sous-secrétaire d'État ainsi qu'aux gestionnaires, des mesures à prendre pour améliorer les opérations.

En 1984-1985, la Direction a effectué des vérifications dans les services suivants : bureau régional du Manitoba, Langues officielles dans l'enseignement, Aide à l'éducation - Politique et analyse -, Action volontaire, Info-Ressources, de même que la deuxième et dernière étape des projets amorcés dans le cadre du Perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG). Deux autres revues, celle des Citoyens autochtones et celle du Multiculturalisme, ont été amorcées en 1984-1985 mais ne seront pas terminées avant 1985-1986.

Outre cela, la Direction s'est penchée sur la suite donnée aux rapports de vérification interne portant sur les services suivants : Bibliothèque, Direction de la documentation du Bureau des traductions, bureaux régionaux du Québec et du Nouveau-Brunswick, Participation Jeunesse, Direction de la coordination des politiques et Opérations régionales.

La Direction de l'évaluation des programmes est chargée de faire rapport sur l'efficacité et l'efficacité des activités du Ministère pour fournir aux gestionnaires une information objective et à point qui leur permettra de prendre des décisions informées sur le maintien des programmes, ainsi que sur la répartition des ressources et des responsabilités; la Direction recommande également diverses améliorations en matière de planification, de conception de programmes et d'élaboration de politiques.



---

En 1984-1985, la Direction a procédé à l'évaluation des services suivants : Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, publicité du Multiculturalisme, Communications interculturelles, Action volontaire, Programme de promotion de la femme, Fête du Canada, Hospitalité Canada et enfin, Direction de la terminologie.

### **Direction générale du personnel**

Cette direction générale assure l'administration du personnel et offre aux gestionnaires des conseils sur tout les aspects de la gestion des ressources humaines. Elle est tout particulièrement chargée de veiller à ce que le processus décisionnel du Ministère tienne compte de la gestion des ressources humaines et à ce que des mécanismes de planification à long terme soient implantés.

La Direction a été active dans les domaines suivants :

\* Action positive

Elle a assuré des services professionnels aux gestionnaires responsables de l'exécution du Programme d'action positive et a examiné l'efficacité des nouveaux mécanismes mis en place.

\* Formation

La Direction a continué à coordonner la formation des gestionnaires et des employés ainsi que les cours sur la dotation en personnel. Elle a élaboré et dispensé un nouveau cours d'évaluation des employés.

\* Programme d'aide aux employés

Le cours sur la maîtrise du stress a été offert régulièrement et il s'est également donné un cours sur la supervision des employés qui se servent d'un écran cathodique. Le nombre d'employés qui se sont prévalus du programme a continué à progresser, mais pas autant que celui des gestionnaires en quête de conseils au sujet d'employés à problèmes.

\* Langues officielles

La Direction générale aide les gestionnaires à appliquer la politique relative aux langues officielles en repérant les services qui doivent être offerts dans les deux langues officielles et en comblant les besoins à cet égard. Elle s'efforce également d'intégrer le Programme des langues officielles en veillant à ce que les gestionnaires jouent un rôle plus important dans l'application de la Loi sur les langues officielles.

---

## Politiques ministérielles et affaires publiques

La Direction des politiques ministérielles a continué d'assumer ses responsabilités dans quatre domaines : élaboration et analyse des politiques sur des questions sociales, planification stratégique, recherche et affaires internationales. En 1984-1985, la Direction a eu beaucoup d'activités internationales et a coordonné bon nombre de projets appelant une collaboration multilatérale et bilatérale de même que des visites internationales. Durant l'année, elle a en outre préparé deux répertoires de recherches, deux revues de données sur les tendances ainsi qu'une analyse de milieu et rédigé, à l'intention des ministres et du sous-secrétaire d'État, des notes d'information sur de nombreux projets de politique et sur des questions d'actualité, particulièrement durant la période de transition d'un gouvernement à l'autre. La Direction a également effectué d'autres travaux généraux ou des travaux qui intéressent directement le ministère, par exemple, elle a examiné de près les politiques en matière de contestation judiciaire, de langues et d'action positive.

Le Secrétariat du Ministère assure au cabinet du secrétaire d'État du Canada, à celui du ministre d'État au Multiculturalisme ainsi qu'à celui du ministre d'État à la Jeunesse, au sous-secrétaire d'État et à la haute direction du Ministère, tout un éventail de services : information, contrôle, rédaction et conseils concernant la correspondance du ministre, secrétariat du Comité de haute direction du Ministère, préparation et contrôle de la liste des activités du Ministère dans le domaine de l'élaboration des politiques. Le Secrétariat assure aussi la liaison avec le Parlement et le Bureau du Conseil privé et suit de près l'activité parlementaire et les décisions du Cabinet. Durant l'année, il a coordonné la rédaction de notes d'information destinées aux ministres et à la haute direction du Ministère, assuré divers services de soutien au sous-secrétaire d'État, aux sous-secrétaires d'État adjoints et autres cadres, et coordonné notamment la rédaction des réponses du Ministère aux demandes des organismes centraux et des autres ministères.

La Direction des communications assure l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre des plans d'information pour tous les secteurs du Ministère. Elle offre des services dans les domaines suivants : rédaction, révision, conception graphique, publication, audio-visuel, expositions, publicité et communications internes. Elle est chargée des relations avec les médias et de la diffusion de l'information se rapportant au Ministère et répond aux demandes du public. Durant l'année financière, ses activités ont augmenté de plus de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente.



---

## Opérations régionales

Les Opérations régionales sont chargées de gérer les différents programmes du Ministère dans toutes les régions et de représenter les intérêts du Ministère et des régions.

En 1984-1985, elles ont ainsi géré les ressources et les activités de neuf bureaux régionaux.

Le service a ouvert, à Québec même, un bureau local supplémentaire dans la région du Québec et de nouveaux services de traduction dans les régions du Pacifique et de l'Alberta - Territoires du Nord-Ouest.

Il a géré les activités régionales suivantes, au nom des divers secteurs du ministère :

- \* Promotion du civisme et Enregistrement de la citoyenneté;
- \* Services de traduction pour le gouvernement fédéral;
- \* Fête du Canada;
- \* Attribution de subventions, de contributions et de contrats à divers groupements régionaux ainsi qu'à des particuliers, en vue de la réalisation d'une foule de projets, dans les domaines suivants par exemple : droits de la personne, promotion des langues officielles, multiculturalisme, citoyens autochtones, promotion de la femme, action volontaire, personnes handicapées et jeunesse.

Les Opérations régionales doivent assurer, dans tout le pays, les services qui conviennent à chaque région en particulier. En 1984-1985, les bureaux régionaux ont ainsi distribué 60 994 267 \$ en subventions et contributions à des groupes communautaires bénévoles, traduit plus de 10 893 000 mots, approuvé 134 300 demandes de citoyenneté et délivré 43 950 preuves de citoyenneté.

Toujours en 1984-1985, le secteur a multiplié ses activités de promotion et d'expansion pour rendre le Ministère plus présent et faciliter l'accès à ses programmes et services.

En outre, les Opérations régionales ont participé à l'élaboration des politiques et aux activités de consultation et de liaison avec les administrations et les organismes provinciaux et locaux concernant tous les secteurs d'activité du Ministère.

---

Elles ont également eu des consultations plus nombreuses et plus approfondies avec les groupes volontaires non gouvernementaux, afin d'examiner les divers problèmes de chaque région et de tenter d'y trouver des solutions en collaboration avec d'autres groupes.





Secrétariat d'État

Bureau locaux ● et régionaux ○

---

*RAPPORT FINANCIER*

---

*1984-1985*

**RAPPORT  
ANNUEL**



SECRETARIAT D'ÉTAT  
RAPPORT DES DÉPENSES DU MINISTÈRE  
1984-1985

I RÉSUMÉ PAR PROGRAMME

	Années- personnes	-----en milliers de dollars-----					%
		%	Fonctionnement	Subventions	Contributions	Total	
Langues officielles	1 809	57	85 826	20 377	206 399	312 602	10
Aide à l'éducation	108	3	10 163	-	2 481 608	2 491 771	82
Citoyenneté et Culture	655	20	40 832	68 409	94 221	203 462	7
Administration et Opérations régionales	626	20	34 830	-	-	34 830	1
<b>TOTAL</b>	<b>3 198</b>	<b>100</b>	<b>171 651</b>	<b>88 786</b>	<b>2 782 228</b>	<b>3 042 665</b>	<b>100</b>

II SOMMAIRE PAR TYPES DE DÉPENSES

	(x 1 000 \$)	%	% du total	% du total excluant subventions et contributions statutaires
<b>Fonctionnement:</b>				
Frais reliés au personnel *	122 144	71	4	21
Autres dépenses de fonctionnement	<u>49 507</u>	<u>29</u>	2	9
Sous-total	171 651	<u>100</u>		
<b>Subventions et Contributions:</b>				
Non-statutaire	399 497	14	13	70
Statutaire	<u>2 471 517</u>	<u>86</u>	81	-
Sous-total	<u>2 871 014</u>	<u>100</u>		
<b>TOTAL DU MINISTÈRE</b>	<u>3 042 665</u>		<u>100</u>	<u>100</u>

\* Inclut les cotisations statutaires pour les avantages sociaux.



---

SECRETARIAT D'ÉTAT  
PROGRAMME D'ADMINISTRATION ET DES OPÉRATIONS RÉGIONALES  
RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
(en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>	<u>1983-1984</u>
Administration	25 073	21 619
Opérations régionales	<u>9 757</u>	<u>8 969</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>34 830</u>	<u>30 588</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>	<u>1983-1984</u>
Administration	454	430
Opérations régionales	<u>172</u>	<u>187</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>626</u>	<u>617</u>



---

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
 PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES  
 RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>	<u>1983-1984 *</u>
Langues officielles dans l'enseignement	1 218	1 088
Promotion des langues officielles	2 004	1 357
Services des langues officielles	<u>82 604</u>	<u>82 384</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>85 826</u>	<u>84 829</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>	<u>1983-1984 *</u>
Langues officielles dans l'enseignement	22	18
Promotion des langues officielles	38	31
Services des langues officielles	<u>1 749</u>	<u>1 806</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>1 809</u>	<u>1 855</u>

\* Ces chiffres incluent les dépenses de la composante des communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984 et qui a été transféré au Programme des langues officielles en 1984-1985.



PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>			<u>1983-1984 *</u>		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	
<u>Total</u>						
<u>Langues officielles dans l'enseignement</u>						
. Entente fédérale-provinciale	-	187 355	187 355	-	179 871	179 871
. Paiements aux territoires	-	667	667	-	370	370
. Bourses cours d'été	-	8 634	8 634	-	8 083	8 083
. Programme des moniteurs	-	5 283	5 283	-	4 636	4 636
. Recherche des langues	-	714	714	-	743	743
Total des activités	-	202 653	202 653	-	193 703	193 703
<u>Promotion des langues officielles</u>						
. Promotion des langues officielles	2 026	1 775	3 801	2 567	1 148	3 715
. Communautés de langue officielle	18 351	1 971	20 322	6 734	14 827	21 561
Total des activités	20 377	3 746	24 123	9 301	15 975	25 276
<b>TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>20 377</b>	<b>206 399</b>	<b>226 776</b>	<b>9 301</b>	<b>209 678</b>	<b>218 979</b>

\* Ces chiffres incluent les dépenses de la composante des communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984 et qui a été transféré au Programme des langues officielles en 1984-1985.



SECRETARIAT D'ÉTAT  
PROGRAMME D'AIDE À L'ÉDUCATION  
RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
(en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>	<u>1983-1984</u>
Aide à l'éducation	<u>10 163</u>	<u>8 484</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>10 163</u>	<u>8 484</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>	<u>1983-1984</u>
Aide à l'éducation	<u>108</u>	<u>98</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>108</u>	<u>98</u>

RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
(en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>			<u>1983-1984</u>		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	
<u>Total</u>						
<u>Aide à l'éducation</u>						
. Centres de spécialisation	-	10 233	10 233	-	30	30
. Paiements statutaires						
- Prêts aux étudiants	-	206 551	206 551	-	178 544	178 544



PROGRAMME D'AIDE À L'ÉDUCATION (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1984-1985			1983-1984	
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>
Total					
- Paiements pour l'enseignement postsecondaire*					
. paiements		2 286 036	2 286 036	-	1 952 391 1 952 391
. ajustements d'années précédentes		(21 212)	(21 212)	-	112 822 112 822
Sous-total	-	2 264 824	2 264 824	-	2 065 213 2 065 213
TOTAL DU PROGRAMME	-	2 481 608	2 481 608	-	2 243 787 2 243 787

\* Anciennement Loi sur le financement des programmes établis.



---

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
 PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE  
 RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>	<u>1983-1984*</u>
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	12 826	15 524
Développement de la citoyenneté	12 119	7 219
Multiculturalisme	7 791	6 105
Culture canadienne	6 768	4 766
Droits de la personne	<u>1 328</u>	<u>1 041</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>40 832</u>	<u>34 655</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>	<u>1983-1984*</u>
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	335	429
Développement de la citoyenneté	192	96
Multiculturalisme	81	44
Culture canadienne	25	18
Droits de la personne	<u>22</u>	<u>14</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>655</u>	<u>601</u>

\* Ces chiffres n'incluent pas les dépenses de la composante des communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984 et qui a été transféré au Programme des langues officielles en 1984-1985.



PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1984-1985			1983-1984*		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	
<u>Total</u>						
<u>Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme</u>						
. Enseignement des langues aux immigrants	-	7 390	7 390	-	8 556	8 556
. Manuels de langue	-	498	498	-	694	694
Total de l'activité	-	7 888	7 888	-	9 250	9 250
<u>Développement de la citoyenneté</u>						
Participation des citoyens:						
. Katimavik (OPCAN)	-	49 700	49 700	-	28 762	28 762
. Promotion de la femme	7 763	873	8 636	3 063	1 145	4 208
. Action volontaire	1 128	366	1 494	1 130	-	1 130
. Hospitalité Canada	8 617	4 742	13 359	8 286	4 718	13 004
. Service de référence sur l'information	200	-	200	-	-	-
. Participation des handicapés	832	-	832	400	400	800
. Consultation sur l'avenir du Canada	443	-	443	274	-	274
. Année internationale jeunesse	3 257	-	3 257	-	-	-
. Programme RELAIS	-	229	229	-	2 449	2 449
. Été Canada	-	-	-	-	1 015	1 015
Sous-total	22 240	55 910	78 150	13 153	38 489	51 642

\* Ces chiffres n'incluent pas les dépenses de la composante des communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984 et qui a été transféré au Programme des langues officielles en 1984-1985.



PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1984-1985			1983-1984*		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	
<u>Total</u>						
Citoyens autochtones:						
• Révision de loi sur les indiens	-	-	-	-	65	65
• Organisations représentatives	7 359	7 272	14 631	325	13 526	13 851
• Centres d'accueil	11 449	3 219	14 668	110	14 142	14 252
• Communications autochtones	2 474	984	3 458	-	3 292	3 292
• Développement culturel et social autochtone	2 170	-	2 170	2 180	-	2 180
• Femmes autochtones	1 633	491	2 124	936	217	1 153
• Programme d'accès du Nord	-	7 138	7 138	-	4 289	4 289
• Affaires constitutionnelles	-	3 924	3 924	-	3 650	3 650
• Conseils des Tribus indiennes	-	-	-	-	1 777	1 777
Sous-total	25 085	23 028	48 113	3 551	40 958	44 509
Total de l'activité	47 325	78 938	126 263	16 704	79 447	96 151

\* Ces chiffres n'incluent pas les dépenses de la composante des communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984 et qui a été transféré au Programme des langues officielles en 1984-1985.



PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>			<u>1983-1984</u>		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	
<u>Total</u>						
<u>Multiculturalisme</u>						
. Épanouissement culturel	3 921	80	4 001	2 489	756	3 245
. Arts de la scène et arts plastiques	1 484	415	1 899	1 059	426	1 485
. Contributions aux provinces	-	40	40	-	-	-
. Intégration culturelle	2 778	42	2 820	1 813	761	2 574
. Aide aux groupes	2 075	743	2 818	1 509	845	2 354
. Communications interculturelles	1 602	1 873	3 475	619	1 949	2 568
. Éditions et publications	1 190	-	1 190	956	-	956
. Études ethniques canadiennes	912	1 217	2 129	610	550	1 160
. Acquisition anglais langue seconde/ français langue seconde	-	-	-	12	-	12
Total de l'activité	13 962	4 410	18 372	9 067	5 287	14 354

\* Ces chiffres n'incluent pas les dépenses de la composante des communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984 et qui a été transféré au Programme des langues officielles en 1984-1985.



PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1984-1985			1983-1984		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	
<u>Total</u>						
<u>Culture canadienne</u>						
. Lieutenants-gouverneurs	180	-	180	180	-	180
. Fête du Canada	2 205	-	2 205	2 604	-	2 604
. Études canadiennes	1 175	1 658	2 833	25	1 485	1 510
. Terre-Neuve - Célébration du 400 <sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Sir Humphrey Gilbert	-	-	-	394	-	394
. "Nova Scotia Parade of Sail"	50	-	50	50	-	50
. 450 <sup>e</sup> anniversaire de Jacques Cartier	50	200	250	50	800	850
. Festival Villes et Voiliers 1984 du Canada	38	-	38	-	-	-
. Challenge Labatt Canada	70	-	70	-	-	-
. Bicentenaire du Nouveau- Brunswick	815	935	1 750	-	750	750
. Bicentenaire de l'Ontario	1 367	-	1 367	-	-	-
. Vieux Fort William	25	-	25	-	-	-
. Paiements en vertu de la loi sur la pension de retraite des lieutenants- gouverneurs	112	-	112	98	-	98
. Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs précédents	30	-	30	23	-	23
<b>Total de l'activité</b>	<b>6 117</b>	<b>2 793</b>	<b>8 910</b>	<b>3 424</b>	<b>3 035</b>	<b>6 459</b>

\* Ces chiffres n'incluent pas les dépenses de la composante des communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984 et qui a été transféré au Programme des langues officielles en 1984-1985.



PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1984-1985</u>			<u>1983-1984*</u>		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	
<u>Total</u>						
<u>Droits de la personne</u>						
• Activités liées aux droits de la personne	802	192	994	387	308	695
• Programme de contestation judiciaire	203	-	203	150	-	150
Total de l'activité	1 005	192	1 197	537	308	845
TOTAL DU PROGRAMME	68 409	94 221	162 630	29 732	97 327	127 059

\* Ces chiffres n'incluent pas les dépenses de la composante des communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984 et qui a été transféré au Programme des langues officielles en 1984-1985.